Auguste Piguet nous révèle une curieuse coutume

On a pu lire ceci dans : Auguste Piguet, la commune du Lieu de 1536 à 1646, Editions le Pèlerin façon JLAG, 1999, p. 217, pâturages et joux :

Le vaste carré, d'accès difficile, compris entre les trois lots avenus aux Rochat et la frontière de Bourgogne, ne resta pas longtemps à l'abri des défrichements.

Une forêt au sol rocailleux et accidenté, celle de Malevaux, s'étendait au couchant de la Combaz du Praz-de-l'Or. Elle avait été l'objet de diverses concessions.

La partie du levant appartint, dès 1572, à Esme Rochat. Aucun nom spécial ne lui est attribué.

La montagne de la Racine venait ensuite. Cette propriété attenait vers septentrion aux communs de Vallorbe, vers midi à la fontaine du Desgouttet. Les bestiaux de la Racine et de la Grand-Combaz s'y abreuvaient de droit.

Ces solitudes, d'abord concédées à des Matthey de Vallorbe, vinrent à vaquer. Les concessionnaires n'ayant pu livrer la cense convenue de 160 sols, LL.EE. intervinrent. En dépit de la stipulation de 1543, elles incorporèrent la Racine au Domaine. Tôt après, le trésorier Vincent Dachselhofer l'abergeait à Pierre Vallotton, châtelain, sous la modeste ferme de 3 sols et moyennant un entrage de 120 florins (transaction de mai 1595).

L'investiture ou ensaisinement de la propriété s'opéra selon toutes les règles. Le bailli Siméon Vurstemberguer chargea le curial Jaques Rochat de remettre à l'acquéreur une buchille levée à la porte du chalet et une motte de terre.

Divers témoins participèrent à la cérémonie, notamment Claude Bonard, receveur de Romainmôtier, le lieutenant Abraham Clerc du même endroit, Noël Guyaz, receveur de Cuarnens, Pierre de Hennezel, maître de forges et les contènementiers des pièces de pâturages voisines.

Plusieurs remarques sont à faire à propos de ce texte. Tout d'abord on admirera la maîtrise d'Auguste Piguet à poser noir sur blanc ce qui figure parfois de manière plus complexe dans les originaux, soit ici les reconnaissances de 1600. Non seulement il avait fallu transcrire en de petits carnets des pages d'une écriture ancienne difficile à lire pour le profane, mais ensuite analyser ses notes et restituer une situation complexe sans rien oublier.

Ensuite il faut convenir que la situation de toutes ces pièces de pâturages dans la région de la Racine, soit Mallevaux en une désignation plus générale, est d'une complexité folle et qu'il ne sera probablement jamais possible de rétablir sur plan toutes les limites de ces pâtures et alors même que celles-ci ont pu changer plusieurs fois de place au cours des âges.

Ici la fontaine du Desgouttet nous apparaît être la Fontaine Carrée, minuscule goutte d'eau située approximativement entre l'alpage actuel de la Muratte et la frontière.

Pour ce qui est des chalets, leur situation reste tout autant complexe, avec la disparition complète de tous ceux qui « meublaient » la zone au début du XVIIe siècle. On ne retrouvera donc pas la porte de cet ancien chalet de la Racine, ni naturellement le trou de la motte de terre que l'on avait levée à proximité.

Cette coutume de prélever une buchille sur la porte de la propriété en discussion ainsi que la motte de terre que l'on extrait de son sol, cette « investiture » ou « ensaisinement de propriété », qu'Auguste Piguet certifie avoir été fait selon toutes les règles, nous apparaît pourtant ici pour la première et dernière fois. Qu'en était-il réellement ? Cela se pratiquait-il vraiment, ou couramment, lors de toutes les ventes d'alpages ? Nous l'ignorons.

Ci-dessous les copies du professeur Piguet des reconnaissances de 1600, dont les originaux se trouvent aux Archives cantonales vaudoises, et un essai de transcription « améliorée » de notre part[1].

[1] Ces copies sur petits carnets figurent aux Archives de la commune du Lieu. Reproduction intégrale dans diverses brochures le Pèlerin. Ici, les deux premières pages sont tirées de : Egrège Nicolas Monney, Quatrième livre des reconnaissances des communes du Lieu et de l'Abbaye et environs fait de 1600 à 1608, 1ère partie, Editions le Pèlerin, 2000, p. 125. Les trois autres de : Egrège Nicolas Monney, Quatrième livre des reconnaissances des communes du Lieu et de l'Abbaye et environs fait de 1600 à 1608, quatrième partie, pp. 118-119. Ces trois dernières pages ne sont que le complément des deux premières, c'est-à-dire qu'Auguste Piguet a repris les reconnaissances de 1600 pour poser dans de nouveaux carnets ce qui manquait à sa première copie. L'homme était pointilleux qui s'était rendu compte au terme d'une copie abrégée, que finalement tout se devait d'être copié, jusqu'aux moindres détails des actes reproduits.

(B. Recogn. d'hom.te Pierre Vallotton, castellain de Vallorbes. 17.4.1608.

903)

... reconnoit tenir .. la Montaigne, fruictière, ainsi et ainsy suivante .. en la Vallée du L.d.J. : 1° des biens vendus par la comm. du Lieu à hom.tes Estienne Mathey und. Vallorbes. (B) (acte recen par sgr. Haedolle Meyland le 14.11.1569) : assavoir, 1 morcel de sesquiarque bois, assis au confin du lieu, du Chaus. En la Grand Combaz, joxte les marques et toutes mises sur lad. comm. d. orient ; l'ault du Rigo, comme la serguenie de nos magn. seig... se peult estendre d. occident ; le demin de Bauchmas, d. vent ; la fontaine de la Racine, d. la bise. Reservé toutesfois cent pas devers le soullail devant que demeurant par indivis (la d. com. et lad. conf.) pour l'aisance de lad. fontaine ... Sans charge d'aucune cense. ... (904) — Item .. tient à cens annuel .. en vigueur d'1 alberg. duquel la tenure s'accroit de mort à mort : Nous, Vincent Dodel Hoffer, trésorier et du Conseil estroit de la ville et canton de Berne savoir faisons comme soit que divers particulliers ayant cy devant tenu en admodiation 1 place de Montaigne, orge vaire la Vallée du L.d.J., le lieu et ter. lad., appellée Montaigne de la Racine, sauly la flume et prix de 160 s par an, et faulte de payement desquelz le receveur de Rom. l'auroit par ièrocation de lad. admodiation retirée du Teès, en Trèz, (B) incorporée au domaine de nos sous-seig. — Et est ainsy que hom. et discret Pierre Vallotton, castellain de Vallorbes, désirant joindre lad. place de montagne à la tienne contigue, en auroit presenté requeste à LL.EE. et signamment la laquelle animans pour diverses considérations ... pour mieux conserver les destrictz de leurs estatz confinans à cause de Bourgongne, la leyr avons donnée ... en alberg ... et en Kitrose perpet. ... ; icelle limittant et bornant comme s'ensuit : joxte la Montaigne de d. Vallotton albergataire d. bise ; l'amont des Rodet et de certains autres du lieu, d. vent ; lad. mont. des d. Rodet

d'orient, les confins de Bourg. d. (905) ~~[illegible]~~ ; avecq toutes
ses commodités et aff. unis ... Cense ... (avecq six arp.
en jouissance lodz et ventes en cas d'alliénation) 3 s. Cens.
à la St Michel. # Quitty 120 fl. d'entrage, pour 1 fois
(B) 23. 5. 1595 ; signé par egr. Morattel le 23. 5. 1595 239
Jaques Rochat, cornal de Rom. Sourz le commandement
de l'ut, signé Simon Vuistamberger, seig. B. du d. Rom,
me suis transporté en lad. mont. et pass. de la Racine
avec les ... Pierre Vallotton d'icelay, à fonné et bon vouloir
de mesd. seig. et command. dud. s. bailif, mis et induict en
la vraye pass. de lad. mont. et pass. par ainsi que s'une
budillie de bois pleins en la porte du Vallet qui est en d.
place et d'1 motto de terre sur icelle Cense, en présences
d'hom. Guill. Truan, Pierre Mottey l'esné dud. Vallorbes,
et Pays Rochat des Charb., contenementiers, de la place
joignant la susallegée — Signé par egr. Rochat.
... 907 B. .. En présence d'egr. Claude Bonnard, receveur,
Ch. Carc, lieutenant de Rom., egr. Noel Guyoz, receveur
de Pleamont, n. Pierre Dfauvel, seign. de la Rotelle, résidant
une forge des Vallorbes, témoings. . Monney
Cense 3 s.
signée par le commissaire général la Cens estab. ce
3. 5. 1595 — signée par egr. Morattel Ca 3 3

Recognoissance de hom^ble Pierre Vallotton / Castellain de Vallorbes /

(17. IV. 1608).

Notoire & manifest soit à tous que ces
presentes verront & liront / Que l'an de grace
nostre seul Sauveur & Redemptour J. Ch.
courant mille six cents & huict & le dix septiesme
jour du mois d'aprvil / par devant (903 a
moi dict commissaire . . . Sera mellement

s'est constitué & establis Jaume Diana 905 a
Vallotton / chastellain de Vallorbes / lequel
sachant & bien advisé .. Recognoit ... tenir
& posseder à cense annuelle ... d'iceux nos
dicts Souverains Seigneurs .. la montaigne /
fructiere pièce & possession cuivante size &
jacente au confin de la Vallée du Lac de Joux /
Premierement des biens vendus par
la 905 B. commune du Lieu à Lourent Estienne
Mabley, etc... (selon copie A. correspondante)
904 a. B) 905 a # Cussy de cent & vingt
florins d'entrage pour une fois / par nous promp-
-tement receus / dont les en quittons / mandans
à tous officiers de nosdicts Seigneurs de le
maintenir & protéger en possessoire de la dicte
pièce à teneur du present abberpement / &
semblablement au commissaire dudict lieu
de l'Russeran une volumas & Recognois-
-sances de Leurdictes Excellences / en vigueur
lisettes scellées de nostre sceau Ordinaire
& signée par le commissaire general de leurs
estats en 905 B. troisieme de May mille
cinq cents nonante cinq (1595) / signée par
epiga Morattel le vingt & troysieme jour
du mois de May l'an comant mille cinq cents
nonante cinq (1595) / Je Jaques Rodat
curial de Rommanottier sculz du commandement
de Lonnord & Dudant Simon Vustemberguer

905 B/ seigneur Bailliff audict Rommanottier / me suis transporté, etc. - (selon copie A correspondante). 906 a Confessant en oultre ... que noddicts Souverains Seigneurs ont le droict avoir en l'ous Ressortz desdictes possessions montaigne & fructiere ... le diesme, etc. -

906 B. Soumettant doncq ... les charges & censes aux Rengnenes payer & reallement satisfaire, etc. ... // 907 a Renonceant quant à ce ... à toutes & singulieres exceptions / allegations / offositions, etc. - En Protestant toutesfois ... que cy par oubliance / inadvertance ou autrement, il avoit esté ou failly, etc. ... //

Donnée / faicte & passée 907 B.

les jour & an que dessus / Presents à ce / Sieur Claude Bornard / receveur / Abraham Clerc lieutenant de Rommanottier / Vrsel Seyor receveur de Charnaux / noble Pierre d'Emiel seigneur de la Robelle / residant aulx forges aux Vallorbes / tesmoings à ce requis //.

V. Monney.

cense iij B (3 sols). 908 a

Reconnaissance d'honorable Pierre Vallotton, châtelain de Vallorbes, du 17.4.1608.

… reconnaissant tenir la montagne, fruitière, pièce et possession suivante en la Vallée du Lac de Joux : 1o des biens vendus par la commune du Lieu à honnête Esthienne Mathey du dit Vallorbes (acte reçu par égrège Theodolle Meyland le 14.11.1569). Assavoir un morcel de pasquier que bois, assis aux confins du Lieu, au lieu dit En la Grand Combaz, jouxte les marques et touches mises par la dite commune d'orient ; l'haut du Rizo comme la seigneurie de nos Magnifiques Seigneurs se peut étendre d'occident ; le chemin de Baulmes[2] de vent ; la fontaine de la Racine de la bise. Réservé toutefois cent pas devers le soleil levant que demeurent par indivis (la dite commune et le dit confesseur) pour l'aisance de la dite fontaine. … sous charge d'aucune cense. Item, tient à cens annuel, en vigueur d'un abergement, duquel la teneur s'ensuit mot à mot :

« Nous Vincent Dachsel Hoffer, trésorier et du Conseil étroit de la ville et canton de Berne, savoir faisons comme soit que divers particuliers ayant ci-devant tenu en amodiation une pièce de montagne sise rière la Vallée du Lac de Joux, Le Lieu et Charbonnières, appelée montagne de la Racine, sous la ferme et prix de 160 sols par an ; et faute de paiement desquels le receveur de Romainmôtier l'aurait par révocation de l'amodiation retirée, entrée, incorporée au domaine de nous Souverains Seigneur. Et est ainsi que honnête et discret Pierre Vallotton, châtelain de Vallorbes, désirant joindre la dite pièce de montagne à la sienne contigüe, en aurait présenté requête à LL.EE et laquelle avons-nous pour diverses considérations et … pour mieux conserver les … de leurs états confinant à ceux de Bourgogne, la leur avons donnée en abergement et emphytéose perpétuelle ; icelle limitant et bornant comme s'ensuit : jouxte la montagne du dit Vallotton abergataire de bise ; la montagne des Rochat et de certains autres du Lieu de vent ; la montagne des dits Rochat d'orient ; les confins de bourgogne d'occident ; avec toutes ses commodités et appartenances universelle. Cense (avec …… lods et ventes en cas d'aliénation) 3 sols cense à la St Michel, aussi 120 florins d'entrage pour une fois. Ce 23 mai 1595. Signé par égrège Morattel. »

Le 23.5. 1595, Jaques Rochat, curial de Romainmôtier, sous le commandement de honnête et prudent Siméon Vurstemberguer, Seigneur Baillif du dit Romainmôtier, me suis transporté en la dite montagne et possession de la Racine avec le dit Pierre Vallotton. Et icelui, à forme et bon vouloir de mes dits Seigneurs et commandement du dit Seigneur Baillif, mis et induit en la vraie possession la dite montagne et possession par… d'une buchille de bois prise en la porte du chalet qui est en dite pièce et d'une motte de terre sur icelle levée, en présence d'honn. Guillaume Truan, Pierre Mathey l'aîné du dit Vallorbes, et Loys Rochat des Charbonnières, conténementiers de la pièce joignant la sus

[2] Chemin de la Baume

abergée. Signé par égrège Rochat, en présence d'égrège Claude Bonnard, receveur, Abram Clerc, lieutenant de Romainmôtier, égrège Noël Guyaz, receveur de Cuarnens, noble Pierre Dhennezel, seigneur de la Robelle résidant aux forges du dit Vallorbes, témoins.

Monney
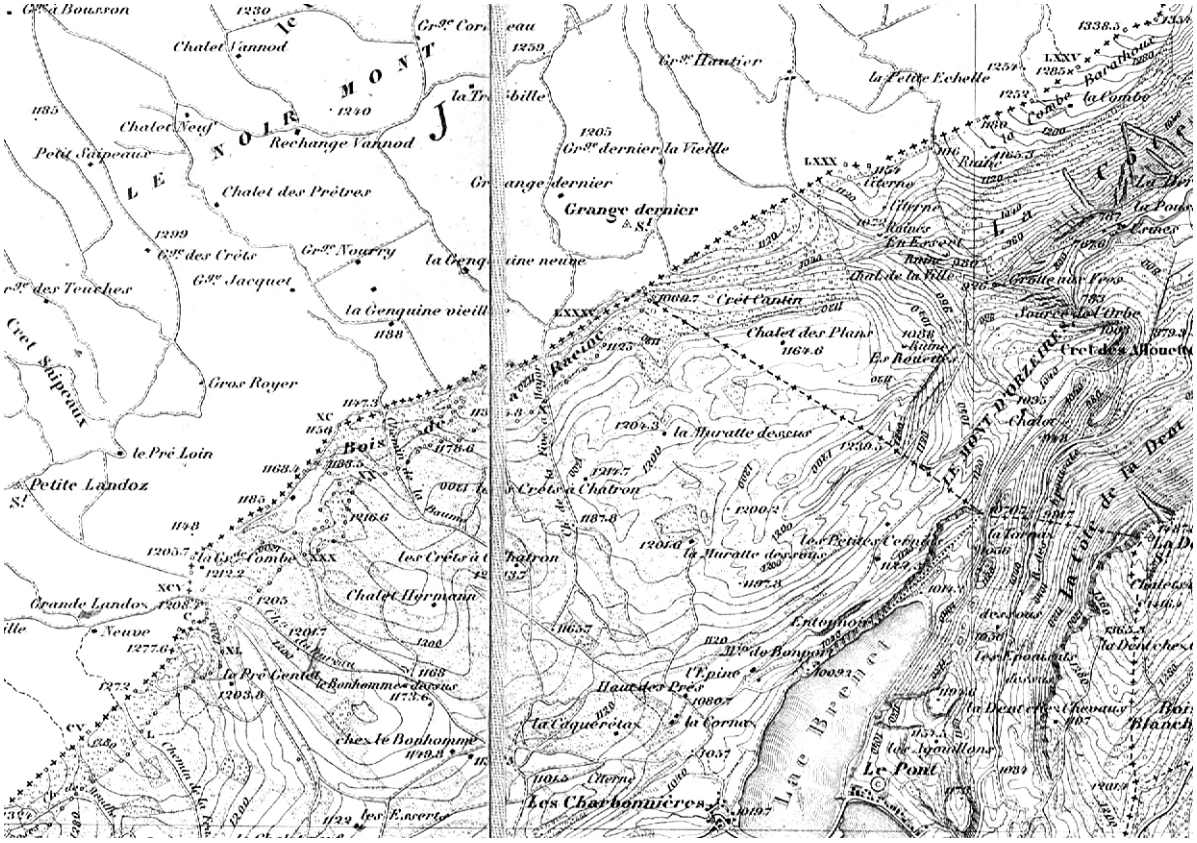
On découvrira la zone en question sur la carte topographique du canton de Vaud, 1880. Il faut comprendre que cette Racine, peut se trouver au lieu dit Bois de la Racine, certes, mais aussi en partie sur la Muratte-dessus actuelle, voire même quelque peu sur le Crêt Cantin et le Chalet des Plans. La Fontaine Carrée n'est malheureusement pas visible sur cette carte.